

Le passeur et la passe

Au colloque de La lettre lacanienne, en septembre dernier, Brigitte Lemérier a pris la question de la passe par le trajet de l'acte. Je la prendrai aujourd'hui par le bord du discours. « C'est dans le but d'isoler ce qu'il en est du discours analytique, que j'ai fait cette proposition¹ » rappelle Lacan en 1973 à un congrès de l'EFP. Dernier arrivé, historiquement, le discours analytique donne sens aux trois autres.

La passe mobilise, si j'ose dire, pas mal de monde. Un passant, l'analyste qui l'a amené à ce point de son analyse, deux passeurs et les analystes qui les ont désignés, enfin un cartel. Cette procédure fait lien d'école, elle est faite pour ça, c'est-à-dire lien social entre analystes. Qu'elle n'ait « rien à faire avec l'analyse² » ne vient pas contredire qu'elle a à faire avec le discours analytique. Elle permet à un passant, en général un analysant, de communiquer ce qui l'a fait se décider « à s'autoriser de lui-même », à prendre cette place de support, d'agent d'un discours dans lequel il est lui-même partie prenante. « S'autoriser » revient donc à changer de place dans ce discours. « De lui-même » ne signifie pas seul. « De lui-même » c'est « de quoi » s'autorise-t-il, et non pas « de qui ». Comment s'opère donc la manière dont un analysant entre dans le discours analytique comme objet ? C'est la question à laquelle est censée répondre la passe.

Nous savons combien il est difficile d'en faire part au public. Il faut reconnaître à **Erreur! Signet non défini.** d'avoir eu un certain courage de nous avoir dit ce qui en a été pour elle de son expérience de passeur. À entendre les réactions que son propos a suscitées, il y aurait lieu de craindre que l'expérience ne se close sur elle-même ? Je veux dire par là que le passant ne pourrait parler de sa passe qu'aux passeurs et les passeurs de leur expérience qu'au cartel. À qui donc pourra parler le cartel ? Il y a là une aporie qui est aussi vieille que la passe. Déjà en 1973 il y a plus de trente ans les membres de l'EFP fustigeaient le jury d'agrément parce qu'il ne disait rien des passes entendues. Il faut relire la diatribe de J.-A. Miller dans le numéro 12/13 d'*Ornicar*³ ? « sur les promesses non tenues de la passe qui stipule expressément — prenant Lacan au mot qu'elle « implique une accumulation de l'expérience, son recueil et son

¹ J. Lacan, *Lettres de l'École freudienne de Paris* n°15, pp. 185-193.

² *Ibid.*

³ J.-A. Miller, « Introduction aux paradoxes de la passe » dans *Ornicar* ? n°12/13, Paris 1977, pp. 105-112.

élaboration, une sériation de sa variété, une notation de ses degrés [...]. Ses résultats doivent être communiqués⁴. »

Certes, mais comment ? D'autant plus si, comme il y a lieu de le faire, nous refusons de fonder les nominations sur la base de critères qui ne peuvent mener logiquement qu'à une standardisation ; comment le faire si, comme c'est le cas, nous sommes bornés par l'éthique et que nous refusons de mettre une analyse sur la place publique ?

Il nous reste à emprunter les chemins de traverse.

L'un de ces chemins que j'ai pris se trouve dans le séminaire *Les non-dupes-errent*. C'est dans le moment d'une passe qu'a pris sens, pour moi, la remarque de Lacan dans cette fameuse séance du 9 avril 1974⁵ sur l'articulation du discours analytique et des formules de la sexualité : « il suffit que *le petit a* vienne à la place des *x* des formules ». Avec tous les guillemets que cela nécessite, ce « il suffit que » est indémontrable, il ne peut qu'être dit : lorsque l'objet, l'objet cause du désir, *l'objet a* vient prendre la place d'agent dans le discours analytique, alors celui-ci vient, dans le même temps, dans le même mouvement à s'inscrire pas tant dans le choix sexuel⁶ que dans les jouissances qui le spécifient. « S'autoriser de lui-même » vaut autant pour l'analyste que pour « l'être sexué », alors se constituent quelques uns de « ces quelques autres » dont le texte d'**Erreur! Signet non défini.** publié dans les *Carnets* de l'EPSF de mars-avril 2003 a largement déplié la logique.

Prendre des chemins de traverse c'est ce que je vais essayer de faire à partir de la question que nous travaillons actuellement au Collège de la passe et qui s'appuie sur un énoncé de Lacan que l'on prend trop souvent pour une formule : « le passeur est la passe ». En fait cet énoncé est extrait d'un passage de « La proposition d'octobre 1967 » que j'ai relu dans ses deux versions — orale et écrite — :

- Les deux versions se distinguent sur un point essentiel. Dans la version orale Lacan affirme que c'est le « passeur » qui « est la passe », dans la version écrite c'est « le passant et le passeur » qui la constituent.

Voilà ce que nous lisons dans la version orale :

Et combien il est impossible qu'un témoignage juste soit porté par celui qui franchit cette passe, sur celui qui la constitue — entendons qu'il l'est cette passe, de ce que son moment reste son essence même, même si, après, ça lui passera⁷.

Ici donc « celui qui franchit la passe » c'est le passant, « celui qui la constitue — entendons qu'il l'est cette passe » est bien le passeur.

⁴ *Ornicar* n° 12/13, p. 105.

⁵ *Les non-dupes-errent*, séance du 9 avril 1974, p. 2-3.

⁶ Il est clair que l'on pourrait dire les choses autant dans l'autre sens.

⁷ *Sur la passe*, « Proposition du 9 octobre 1967 », version orale, document de travail de l'E.P.S.F., p. 17.

Dans la seconde version, écrite, Lacan va opérer un déplacement de ce que j'appelle « l'être de la passe ». C'est le passage homologue de la version écrite à celui que je viens de citer de la version orale :

D'où pourrait donc être attendu un témoignage juste sur celui qui franchit cette passe, sinon d'un autre qui, comme lui, l'*est* encore, cette passe, à savoir en qui est présent à ce moment le désêtre où son psychanalyste⁸ [...]

Dans cette dernière version, il n'y a aucune ambiguïté c'est bien « l'analysant » qui *est* la passe, l'analysant que je lis comme autant le passant que le passeur. L'analysant divisé en ces deux places de la procédure. C'est le sens que je donne à ce que j'ai appelé « l'être de la passe ».

Ainsi pourrait-on dire que la rencontre entre le passant et le passeur se fonde, en théorie, « si le cas est bon » aurait pu dire Lacan⁹, en plusieurs dimensions :

1. Passeur et passant sont deux psychanalysants. Ils le sont par définition si j'ose dire. Ils peuvent par ailleurs, l'un comme l'autre, l'un ou l'autre, être déjà « installés » psychanalystes, cela ne change rien à l'affaire car ce n'est pas en tant que tels qu'ils sont présents dans le dispositif.

2. On ne peut donc pas plus dire « le passant est la passe » que « le passeur l'est ». Ceci tient au fait que tous les deux sont — en théorie toujours — dans un même moment. Dans ce moment si caractéristique, originel où ils en sont du dénouement de leur expérience personnelle, « même si, après, ça leur passera » ajoute Lacan. Qu'ils soient tous les deux dans ce moment-là n'implique évidemment pas qu'ils y soient ni de la même manière ni à la même place. La différence se faisant sans doute dans le fait que l'un — le passant — y est de son propre vouloir — disons de sa propre demande, l'autre — le passeur — y étant « sans le savoir », mais pas sans l'avoir décidé — disons de lui-même.

Il y aurait là, peut-être une indication sur la désignation du passeur : d'y être dans la passe « sans le savoir » puis en l'ayant accepté, on peut logiquement espérer, s'attendre à ce que s'ouvre pour lui une possibilité « d'y être pour l'avoir demandé ». Question que je laisse ouverte mais dont on a quelques indications quant à la réponse.

• Le second point sur lequel les deux versions diffèrent concerne le verbe qu'utilise Lacan pour introduire le mot de « passeur ». Il est notablement absent de la version orale et n'apparaît que dans la version écrite, soit un an après. Je vous lis le passage : « C'est ce que je vous proposerai tout à l'heure comme l'office à confier pour la demande du devenir analyste de l'École (donc le passant) à certains que nous y dénommerons : passeurs¹⁰. » Donc ni « nommer », ni « désigner », ni « choisir ». « Désigner » et « choisir » viendront

⁸ *Ibidem*, version écrite, p. 36.

⁹ Voir *Les non-dupes-errent*, 11 décembre 1973, p. 10.

¹⁰ *Ibidem*, p. 36.

plus tard en 1973. Pour autant, si l'on repère un peu les différents termes avec lesquels Lacan s'exprime sur cette question, on y trouvera beaucoup de fluctuation. Par exemple dans sa réponse à Serge Leclaire au congrès de la Grande Motte en 1973 :

Si Leclaire a souligné, dit Lacan, disons les vieilles habitudes d'une espèce d'engoncement et de réserve qui sont celles auxquelles incite incontestablement le fait qu'après tout, disons le mot, la théorie analytique n'est pas mûre, qu'il y a encore beaucoup à faire pour qu'on fasse passer dans l'acte des choses qu'effectivement nous savons, nous avons recueillies par le témoignage des passeurs, quelle que puisse être la valeur des critiques qu'a faites Leclaire concernant *le choix des passeurs*, mais on ne pouvait pas se fier à autre chose qu'à l'expérience des analystes, il n'est pas exact de dire par exemple qu'un analyste dit un jour à quelqu'un « vous allez vous faire passeur » ; *il le désigne comme passeur*, et ce quelqu'un n'a pas à en être informé, ceci est une règle que je crois avoir très suffisamment indiqué pour qu'on puisse dire que dans les cas où les choses se sont passées autrement, c'est-à-dire où l'analyste a demandé en quelque sorte son agrément à l'analysant, *pour le désigner comme passeur*, il y a là une erreur tout au moins par rapport à la compréhension de ce que j'ai moi-même proposé. L'analyste *désigne quelqu'un comme passeur* et ne lui demande pas son avis. Voilà exactement, je crois, comment les choses doivent être entendues, et *c'est une grosse responsabilité de donner le nom de quelqu'un comme passeur* ; il fallait bien frayer la voie¹¹.

Donc Lacan passe de « dénommer », dans la Proposition en 1967, à « désigner », voire ici à « faire le choix du passeur », tout en laissant ouverte l'équivoque sur « donner le nom de ... ». Mais donner le nom de quelqu'un n'est pas nommer. Désigner n'est pas nommer.

Pour autant si la question se pose à nous, comme elle a déjà été soulevée par Jean-Louis Meurant et Jean Fortunato, c'est bien parce que la substitution du terme de « nomination » à « désignation » pointe un symptôme — et non pas un lapsus, un lapsus qui se répète aussi souvent devient un symptôme —, un symptôme donc de l'École. Je pense que si cette substitution vient si souvent dans les interventions ou dans les textes, c'est que, dans l'imaginaire qui nous régit, ces désignations font nomination — imaginaire sans doute, temporaire assurément — mais nomination tout de même.

Cette question concerne aussi la manière dont nous parlons des membres du collège de la passe afin de ne pas ajouter du symptôme au symptôme. Il y a lieu de distinguer la désignation des passeurs de celle des membres du collège de la passe.

Le point le plus important, c'est le lieu de l'acte et donc son sens. Le lieu d'où ces désignations opère. La désignation des passeurs relève de l'acte analytique, celle des membres du Collège est un acte institutionnel largement

¹¹ Séance du jeudi 1^{er} novembre 1973 (après midi), parues dans les *Lettres de l'École freudienne*, 1975, n° 15, pp. 27.

hors du champ de la cure¹² — même si elle peut en surprendre plus d'un —, c'est un acte concerté par les derniers A.E « nommés » — là c'est bien le terme qui convient — c'est un acte concerté qui ne relève pas de la responsabilité d'un seul, même si celle de chacun y est engagée.

Pour autant il ne faut pas exclure que cette désignation tienne lieu de nomination imaginaire et temporaire sans doute, mais nomination tout de même. J'ai, bien sûr, une petite idée sur les raisons de cet état de fait, je tiens à souligner que je ne parle là que de la désignation des membres du Collège, celle des passeurs relevant d'une autre logique comme je l'ai montré : je me demande donc si cette désignation là venant faire fonction de nomination imaginaire ne résulterait pas du fait que c'est la seule qui se situe dans les replis de l'analytique et de l'institutionnel du fait que le Collège de la passe est constitué par actuellement treize des psychanalystes déclarés dans nos deux Écoles. Ceci pointe comment peut opérer le vide laissé par l'absence de la reconnaissance de l'analyste dans l'École.

C'est une idée toute personnelle mais elle s'appuie sur mon expérience.

C'est de cette expérience que je souhaiterais maintenant parler. Ne pouvant faire état d'une expérience que je n'ai pas eue, celle de désigner des passeurs, je peux pour autant faire part de celle que j'ai eue avec les passeurs là où je les ai rencontrés.

Erreur! Signet non défini. nous faisait part, dans son intervention du mois de novembre, de « l'effet de surprise » que pouvait provoquer l'annonce « qu'un analysant a été désigné par son analyste pour être passeur ». Il faut reconnaître que la situation n'en est pas moins délicate pour un passant que le sort a décidé de faire le héraut (a-u-t bien évidemment) de cette annonce. « Ah bon il ne le savait pas ! Ça commence bien, et en plus il ne sait même pas ce qu'est la passe. » Le passant se transforme, en cet instant, en porteur d'une lettre en souffrance qui vient de trouver son destinataire. Non seulement de le trouver mais aussi de le déloger, voire de le déranger, lui qui était tranquillement en train de faire dîner la petite dernière. Mais, comme on dit, si le cas est bon, si la désignation tombe juste, c'est d'ailleurs ce qui s'est passé, c'est le genre de surprise dont on peut se relever sans trop de difficultés.

Et puis il y a l'adresse. À qui le passant s'adresse-t-il ? Au passeur ou au cartel ? Y-aurait-il un Autre de l'Autre dans cette parole naissante, hésitante voire empêtrée ? Or il se trouve que ce dispositif implique nécessairement, logiquement que le passant a à s'adresser réellement au passeur, c'est le pari de la procédure. S'adresser au cartel au-delà du passeur, c'est mettre le cartel dans une position de sujet supposé savoir qui rate, c'est une fausse adresse ou comme l'a dit Jean-Paul Bucher : « une erreur de dispositif ». On peut être sûr, et cela s'entend parfaitement dans le témoignage des passeurs, que lorsque le passant

¹² Un analyste et son analysant ne pouvant s'y retrouver ensemble.

s'adresse, par l'entremise du passeur au cartel, on n'est pas dans la passe mais dans une demande de reconnaissance.

C'est sur cette question de la reconnaissance que je vais terminer par une petite référence à « La préface à l'édition anglaise du *Séminaire XI* » qui se trouve aux pages 571 à 573 des *Autres écrits* de Lacan.

C'est un petit texte, qui fait à peine trois pages qui mérite que l'on s'y attarde un peu car il est très étrange. En effet, cette préface n'a rien à voir avec une préface en tant que texte présentant le volume au lecteur, qui plus est, lorsqu'il est anglais. L'essentiel du texte traite, en fait, de la question de la passe, de nomination analyste et se termine par une référence succincte à James Joyce qui est le séminaire qu'il vient de terminer :

« (...) nommer quelqu'un analyste, personne ne peut le faire, dit-il, et Freud n'en a nommé aucun. Donner des bagues aux initiés, n'est pas nommer. D'où ma proposition que l'analyste ne s'historise que de lui-même : fait patent. Et même s'il se fait confirmer d'une hiérarchie¹³. »

Il faut reconnaître ici une aporie dont Lacan pense sortir par la procédure de la passe : « D'où j'ai désigné de la passe cette mise à l'épreuve de l'historisation de l'analyse, en me gardant cette passe, de l'imposer à tous qu'il n'y a pas de tous en l'occasion, mais des épars désassortis. Je l'ai laissée à la disposition de ceux qui se risquent à témoigner au mieux de la vérité menteuse. »

La passe ne résout donc pas la question posée par l'impossibilité « logique, structurale » d'une reconnaissance de l'analyste. Pour autant, la question n'a-t-elle plus lieu d'être posée ?

Ceci étant dit, je ne sais pas si « la passe dans laquelle je me suis engagé », pour reprendre la « délicieuse » formule qui avait été utilisée, a témoigné d'une quelconque vérité menteuse, mais je peux affirmer que le coup — du réel — passa si près que le chapeau tomba. Chacun aura évidemment reconnu les derniers vers du poème de Victor Hugo : « Après la bataille ».

¹³ J. Lacan, « Préface à l'édition anglaise du *Séminaire XI* » dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001. p. 571.